



# IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE, DES MANDATAIRES ET DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

ORIGINAL – BUREAU BO RETAIL  
COPIE – BUREAU

**Formulaire: Formulaire d'identification de la personne morale, des mandataires et des bénéficiaires effectifs**

**À remplir et à soussigner par les représentants et les mandataires**

## 1. Identification de la personne morale (PM)

Nom de la société			
Forme juridique			
Adresse du siège social			
Rue + numéro			
Code postale + ville + pays			
Numéro d'entreprise		Date de création	
Description des activités			
Tél.		Fax	
Adresse e-mail			
Langue du pays: Néerlandais ou Français			

## 2. Représentants de la personne morale (PM)

	Représentant 1	Représentant 2	Représentant 3
Titre	M./Mme.	M./Mme.	M./Mme.
Nom			
Prénom			
Rue + numéro			
Code postale + ville + pays			
Place de naissance			
Date de naissance			
N° Registre National			
N° Carte d'identité			
Fonction			
Fonction dans la PM			
Genre de la			



## IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE, DES MANDATAIRES ET DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

ORIGINAL – BUREAU BO RETAIL  
COPIE – BUREAU

<b>représentation: individuellement ou conjointement</b>			
<b>Adresse e-mail</b>			
<b>Tél./fax</b>			
<b>État civil (marié, célibataire, Veuf/veuve, cohabitant(e) de fait ou légal ou divorcé(e) de fait ou légal</b>			
<b>Régime matrimonial (communauté universelle, régime légal, séparation des biens)</b>			
<b>Nom et prénom conjoint(e)</b>			

### 3. Identification des bénéficiaires effectifs (personnes physiques)

La loi de 18 septembre 2017, visant à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et à limiter l'utilisation des espèces, exige des banques d'identifier non seulement les clients mais aussi les bénéficiaires effectifs de leurs clients. Au sens de la loi, les personnes suivantes sont considérées comme des bénéficiaires effectifs (à remplir sous rubrique 3):

- La ou les personne(s) physique(s) qui est (sont) le propriétaire effectif de plus de 25% des actions ou des droits de vote ou qui possède(nt) directement ou indirectement ce pourcentage;
- La ou les personnes physiques qui exerce(nt) le contrôle de cette société par d'autres moyens.  
P.E. : Le fait d'avoir la majorité des droits de vote, le fait d'avoir le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration de gestion ou de surveillance, ...
- La ou les personne(s) qui occupe(nt) la position de dirigeant principal après avoir épuisé tous les moyens possibles, et pour autant qu'il n'y ait pas de motif de suspicion, aucune des personnes visées au points ci-dessus n'est identifiée, ou s'il n'est pas certain que la ou les personne(s) identifiée la ou les personnes identifiées soient les bénéficiaires effectifs.  
P.e. CEO, CFO, CCO, CRO, ...

Si l'un ou plusieurs des bénéficiaires effectifs est/sont une/des société(s) cotée(s) en bourse, un/des établissement(s) financier(s)/de crédit ou une/des personne(s) morale(s) de droit public, il ne faut pas identifier les bénéficiaires effectifs et seulement remplir rubrique 4.



## IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE, DES MANDATAIRES ET DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

ORIGINAL – BUREAU BO RETAIL  
COPIE – BUREAU

Nom			
Prénom			
Rue + numéro			
Code postal + ville + pays			
Place de naissance			
Date de naissance			
N° Registre National			
N° Carte d'identité			
Fonction			
Actionnaire > 25 %	Oui/non	Oui/non	Oui/non
Contrôle par d'autres moyens	Oui/non Moyen :	Oui/non Moyen :	Oui/non Moyen :
Dirigeant principal	Oui/non Fonction	Oui/non Fonction	Oui/non Fonction

### 4. Identification des bénéficiaires effectifs (sociétés cotées en bourse, établissements financiers/de crédit, personnes morales de droit public)

Nom de la société			
Forme juridique			
Siège social			
Catégorie (société cotée en bourse, établissement financier/de crédit ou personne morale de droit public)			
Bourse (en cas d'une société cotée en bourse)  Superviseur (en cas d'un établissement financier/de crédit)			



## IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE, DES MANDATAIRES ET DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

ORIGINAL – BUREAU BO RETAIL  
COPIE – BUREAU

<b>% des actions</b>			
<b>Décideur</b>	Oui/non	Oui/non	Oui/non

### 5. Déclaration et signature des représentants légaux

Le(s) représentant(s) légal/légaux déclare(nt):

- que les personnes mentionnées sous rubriques 2 peuvent gérer tous les actifs de la personne morale mentionné sous rubrique 1 et qu'ils peuvent exécuter dans son nom des transactions valables jusqu'à la révocation adressé par lettre recommandée à la siège social de N.V. CENTRALE KREDIETVERLENING, Mannebeekstraat 33, 8790 Waregem.
- que les personnes mentionnées sous rubriques 3 et 4 sont des bénéficiaires effectifs de la personne morale mentionnée sous rubrique 1.
- que les informations données sur ce document, ainsi les annexes, sont complètes, correctes, justes et précises et que ce document peut être transmis à chaque instance compétent dans le cadre des obligations légales de la banque.
- de transmettre les documents suivants à N.V. CENTRALE KREDIETVERLENING:
- *Les preuves d'identité des représentants, des mandataires et des bénéficiaires effectifs de la personne morale:*
  - Une copie lisible (recto-verso, noir et blanc, grandeur A4) de la preuve d'identité sur laquelle la photo de la personne en question est claire et reconnaissable;
  - La date de valeur de la preuve d'identité ne peut pas être expirée.
  - Les adresses et les signatures mentionnées sur ce formulaire doivent s'accorder avec les adresses et signatures mentionnées sur les preuves d'identité.
  - Si vous avez une carte d'identité électronique ou si votre domicile n'est pas mentionné sur votre preuve d'identité, veuillez nous transmettre alors une copie d'un autre document officiel sur lequel votre domicile est clairement mentionné (p.e. preuve de résidence, lettre de l'impôt, une vignette originale de la mutuelle, un compte de gaz, d'électricité ou de l'eau).
- Qu'il(s) s'engage(nt) définitivement d'informer la banque immédiatement par écrit en cas de changement de l'information donnée et de transmettre une copie des cartes d'identités des nouveaux représentants, des nouveaux mandataires ou des nouveaux bénéficiaires effectifs. La banque se réserve le droit d'arrêter toutes les relations avec la personne morale, sans indemnisation et sans mise en demeure préalable, en cas de non avertissement des changements dans la liste des représentants, des mandataires ou des bénéficiaires effectifs. La personne morale sera averti par courrier de l'arrêt des relations.

Le(s) représentant(s) légal/légaux et le(s) mandataire(s) déclare(nt) en plus:



## IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE, DES MANDATAIRES ET DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

ORIGINAL – BUREAU BO RETAIL  
COPIE – BUREAU

- *que les paiements sur le crédit viendront d'une activité légale dans le but statutaire de la personne morale et n'ont rien à voir avec le blanchement d'argent ou le financement du terrorisme.*

Signature des représentants légaux précédée par les mots 'lu et approuvé':

	Représentant 1	Représentant 2	Représentant 3
Nom			
Prénom			
Date de signature			
Place			
Signature			